

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N°04-07-2022 en date du 6 juillet 2022 de M. le Maire de Pocancy, une enquête publique est ouverte du mercredi 27 juillet 2022 à 09h00 (ouverture de l'enquête) au vendredi 12 août 2022 à 18h00 (clôture de l'enquête) sur la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Pocancy.

La procédure de révision a pour objet la création d'une zone naturelle « tourisme » en lieu et place d'une zone naturelle « jardin ».

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier, avec les informations environnementales se rapportant au projet, sera consultable à la mairie de Pocancy pendant 17 jours consécutifs, soit du mercredi 27 juillet 2022 à 09h00 au vendredi 12 août 2022 à 18h00, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie de Pocancy sur un ordinateur mis à la disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne <https://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-Urbanisme>

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Pocancy aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Pocancy (2 rue de l'Eglise 51130 Pocancy), à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à [commune.pocancy@wanadoo.fr](mailto:commune.pocancy@wanadoo.fr) ou sur le registre dématérialisé des services de l'Etat dans la Marne <https://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-Urbanisme>

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues pendant l'enquête publique.

M. Thierry MALVAUX, Lieutenant-Colonel de l'Armée de terre en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siègera à la mairie de Pocancy, afin de recueillir les éventuelles observations des intéressés :

- le mercredi 27 juillet 2022 de 9 heures à 11 heures ;
- le samedi 6 août 2022 de 14 heures à 16 heures ;
- le vendredi 12 août 2022 de 16 heures à 18 heures.

Du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19, l'accueil du public se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires et des exigences en vigueur au moment de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet suivant <https://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-Urbanisme>

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Laurent RAVILLION, maire de la commune de Pocancy.

A l'issue de l'enquête le projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Pocancy éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis sur cette révision, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil municipal de Pocancy.